

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-huitième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 18 novembre 2003 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le mardi 16 décembre 2003.

Procès-verbal de la deux cent soixante-huitième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 18 novembre 2003 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BROCHU, Denis Professeur - Département des sciences administratives	X	
CHAPELAIN, Louis Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
CHARRON, Pierre Directeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GERMAIN, JEAN-François Étudiant - Baccalauréat en sciences comptables		X
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LACROIX, Hubert Chargé de cours	X	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues	X	
RANCOURT, Francine Directrice - Module des sciences de l'administration	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	
<u>INVITÉS :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur par intérim - Service de	X	

l'information et des relations publiques

DORVAL, Pierre X (point 2.2)
Directeur
Service de l'équipement

LANDRY, Marcel X (point 2.2)
Architecte

OBSERVATEUR RÉGULIER :

BEAUDOIN, Michèle X
Adjointe à la gestion modulaire
Décanat des études

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline X
Secrétaire général

Le recteur, monsieur Francis R. Whyte, préside l'assemblée en vertu de l'article 4.6 du Règlement de régie interne. Ce dernier constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

Le recteur souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres, soit madame Claudette Gatien et monsieur Serge Labine, et invite les membres du Conseil d'administration à se présenter.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Affaires générales :

2.1 Décret concernant la nomination de quatre (4) membres socio-économiques au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

2.2 Construction des résidences étudiantes - rapport intérimaire

3.- Procès-verbal de la deux cent soixante-septième réunion :

3.1 Adoption

3.2 Affaires en découlant

4.- Entérinement des décisions de la deux cent quarante-troisième réunion du Comité exécutif

5.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

5.1 Centre de recherches en technologies langagières

5.2 Décentralisation régionale

6.- Affaires académiques :

6.1 Évaluation des professeurs

6.2 Projet d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval

6.3 Prolongation du contrat d'engagement d'une professeure régulière au Département de relations industrielles - Madame Murielle Laberge

6.4 Projet de déploiement de l'offre de formation en sciences infirmières dans les Basses-Laurentides

7.- Affaires administratives et financières :

5.1 Renouvellement d'affectations de cadres

5.2 Embauche et nomination d'un directeur du Bureau de liaison Université-milieu (BLUM)

7.3 Approbation du rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2002-2003

7.4 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

8.- Nominations :

8.1 Nomination à la direction du Module du travail social

8.2 Nomination d'un responsable pour le programme de Doctorat en relations industrielles

9.- Période d'information et questions ;

10.- Dépôt de document :

10.1 Rapport annuel 2002-2003 - Vice-rectorat à l'administration et aux ressources

11.- Relations de travail :

11.1 Déroulement des négociations avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

12.-Prochaine assemblée

13.-Levée de l'assemblée

2.- Affaires générales :**2.1 Décret concernant la nomination de quatre (4) membres socio-économiques au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais**

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que quatre (4) membres socio-économiques ont été nommés par décret en date du 4 novembre, dont madame Claudette Gatien et monsieur Serge Labine. Par contre, deux de ces quatre membres, en l'occurrence madame Anne-Marie Éthier et monsieur Claude Gagnon, se sont vus obligés de démissionner. Leur situation personnelle ayant changé depuis le printemps 2003, ces deux personnes ne sont plus disponibles pour des raisons professionnelles.

2.2 Construction des résidences étudiantes - rapport intérimaire

Sont invités pour ce point de l'ordre du jour : monsieur Pierre Dorval, directeur du Service de l'équipement, et monsieur Marcel Landry, architecte.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'UQO gère par le biais de sa Coopérative étudiante un service de résidences étudiantes depuis 1992 dans deux édifices érigés sur le boulevard Alexandre Taché. Ces édifices peuvent accommoder un total de 92 étudiants dans des appartements de trois et quatre chambres. La disponibilité de logement dans la ville de Gatineau se détériorant d'année en année, le manque de lits en résidences étudiantes se faisait sentir de plus en plus à un point tel que le recrutement pouvait en être affecté.

Sur demande du Bureau de la promotion des programmes, le Comité des résidences a commandé aux professeurs Paul Aubry et Robert Dupré la préparation d'un sondage auprès de la clientèle étudiante. Les résultats de ce sondage suggéraient plusieurs correctifs des résidences existantes. Plusieurs de ces suggestions furent retenues pour élaborer le concept des maisons de ville. Ces résidences offrent 18 unités de trois niveaux pouvant abriter 106 étudiants dans 18 appartements d'une chambre (2½) et 44 appartements de deux chambres. Une unité est utilisée pour l'entreposage des vélos, la deuxième comme buanderie.

Le 18 mars 2003, le Conseil d'administration autorise un budget de 5,7 millions de dollars pour la réalisation du projet qui doit être livré le 15 août 2003. Un échéancier basé sur 103 jours ouvrables a alors été établi. Cet échéancier est court et tient en compte la possibilité de travailler durant le congé de la construction.

Le jour suivant, l'Université du Québec en Outaouais commençait la réalisation des travaux. Certains sondages préalables avaient démontré la présence d'enfouissement de débris de construction et il avait alors été décidé d'augmenter la capacité portante du sol au moyen de compaction dynamique. L'hiver 2003 ayant été exceptionnellement froid et la compaction dynamique ne pouvant se faire sur un sol gelé, les ingénieurs ont recommandé d'enlever la croûte de sol glacé. La profondeur du gel atteignait 3 mètres à certains endroits et l'enfouissement de débris de construction était beaucoup plus considérable que prévu. Plus de 5 200 mètres cubes de sol impropre ont dû être enlevés. Le permis du ministère de l'Environnement a été émis et la compaction dynamique du site s'est réalisée.

La demande du permis de construction a été déposée à la ville de Gatineau le 17 mars 2003. La collaboration des fonctionnaires municipaux fut remarquable compte tenu des conditions difficiles occasionnées par l'unification. Les

règlements d'urbanisme n'ayant pas encore été unifiés, les demandes de changement arrivaient à la pièce. Les changements aux marges de recul et la demande de prévoir une route pour les camions d'incendie ont bouleversé le plan de site et l'édifice « A » se retrouvait sous une ligne de transmission d'Hydro-Québec. Une demande de déplacement de ligne fut transmise à Hydro-Québec. Les coûts et le délai de plusieurs mois ne nous permettaient pas de retenir cette option. Il fut donc décidé de retrancher une unité de l'édifice « A » et de l'installer derrière l'édifice « C ».

Ce changement, en plus de causer des délais considérables, a nécessité une compaction du nouveau site et a rapproché les résidences du talus. Pour permettre la circulation et l'accès aux unités situés derrière les résidences, une partie du talus a dû être enlevée. L'ingénieur en sol a demandé une stabilisation du talus ce qui a été fait au moyen d'un mur de gabions.

Le gestionnaire des résidences avait demandé de lui garantir le nombre de lits disponibles pour la mi-avril. Compte tenu des délais causés par le début tardif des travaux et des problèmes rencontrés, il fut décidé de garantir la livraison des édifices « B » et « C » pour le 15 août 2003, l'édifice « A » et le nouvel édifice « D » devant être livrés vers la fin du mois de novembre 2003. Pour rencontrer cette date, l'échéancier de construction prévoyait la réalisation de certains travaux de finition intérieure durant le congé de la construction. Au mois de mai, une requête fut faite auprès de la Commission de la Construction du Québec demandant de réaliser certains travaux durant ces deux semaines de juillet en évoquant que le projet était de nature résidentielle. La demande fut rejetée. Au retour des vacances, l'entrepreneur adjudicataire du contrat de finition extérieure s'est désisté et a quitté le chantier. Le contrat fut adjugé au deuxième soumissionnaire causant un sérieux retard et des coûts additionnels. Une poursuite en dommages est intentée auprès de l'entrepreneur fautif. Plusieurs corps de métier étaient à court de main d'oeuvre, notamment les tireurs de joints, les peintres, les carreleurs et les couvreurs. Cette condition particulière du marché faisait que les entrepreneurs déjà tous occupés soumissionnaient au tarif maximum. Les deux édifices ont été quand même livrés pour occupation; le premier avec une semaine de retard et le deuxième la semaine suivante. Cette situation se reflète sur les dépassements de coûts de la finition intérieure.

L'estimé des coûts de construction des résidences excluant les infrastructures de service préparé en 2001-2002 par l'architecte au montant de 4 729 774,68 \$ tenait compte d'une économie d'échelle de 20 % résultant d'une réalisation multiple. La situation du marché de la construction domiciliaire de 2003 où on a retrouvé pénurie de main d'oeuvre n'a pas permis de réaliser cette économie d'échelle. Un article récent du journal *Le Droit* relate que le coût moyen de la construction domiciliaire est passé de 156 000 \$ en août 2002 à 197 000 \$ en août 2003 soit un bond

de 26,3 %. Le projet de l'Université du Québec en Outaouais de nature domiciliaire n'a pas échappé à cette augmentation.

L'analyse de l'estimé sommaire et des coûts de construction présente le budget escompté de 20 % ainsi que le budget non escompté en plus des prévisions du coût total des travaux en date du 13 novembre 2003. Ce même estimé sommaire distingue les coûts rattachés à la construction des résidences et les coûts des services communs où l'escompte n'a pas été appliqué, car il n'y avait pas d'économie d'échelle. Il devient évident que l'estimé de construction n'aurait pas dû être escompté, car il y a dépassement de 1 893 900 \$ dans les cas de la construction des résidences contre un surplus de 364 000 \$ dans les cas des services communs.

Il est à noter qu'à la rubrique « Remblai excavation » un déficit de 249 000 \$ est dû à l'enlèvement de la croûte de sol gelé et à la relocalisation d'une partie de l'édifice « A ». De même la rubrique « finis intérieurs » présente un déficit de 495 000 \$. Ce déficit est attribuable à l'accélération des travaux nécessaires pour combler la perte de temps causée par le refus de travailler durant le congé de la construction. En résumé, ces deux excédents de coûts de 744 000 \$ sont attribuables à l'échéancier comprimé des travaux.

Les résidences d'étudiants de l'Université du Québec en Outaouais sont gérées sur le principe de l'autofinancement. Les loyers devront donc être ajustés et les dépenses comprimées pour rencontrer l'équilibre, mais la marge d'augmentation des loyers n'est pas grande considérant qu'il faut demeurer compétitif et dans la moyenne des coûts du marché.

Considérant le dépassement prévu de 23 % du budget initial d'un montant de 1 319 000 \$, le vice-recteur à l'administration et aux ressources recommande d'augmenter l'emprunt de 5 700 000 \$ à 7 020 000 \$ et de présenter en temps opportun la demande d'emprunt final à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec pour approbation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3885 concernant la construction des résidences étudiantes - rapport intérimaire et augmentation de l'emprunt, laquelle est jointe en appendice.

3.- Procès-verbal de la deux cent soixante-septième réunion :

5.1 Adoption

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Louis Chapelain, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-septième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

3.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-septième réunion, les suites régulières ont été données.

Le recteur mentionne que l'Assemblée des gouverneurs du 5 novembre 2003 a approuvé le budget de fonctionnement 2003-2004 de l'UQO (version du 28 octobre 2003).

4.- Entérinement des décisions de la deux cent quarante-troisième réunion du Comité exécutif

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quarante-troisième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

5.- Dossiers prioritaires et mandat en cours :

5.1 Centre de recherches en technologies langagières

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que le dossier suit son cours, autant dans la filière fédérale que provinciale. Le 4 novembre dernier, divers intervenants du gouvernement fédéral et de l'Outaouais, dont le maire de Gatineau, ont rencontré le ministre du Développement économique et régional, monsieur Michel Audet, concernant ce dossier et son inscription au plan triennal d'immobilisation dudit ministère.

Le recteur rappelle que l'implantation du Centre de recherches en technologies langagières à l'UQO nécessite un investissement de 15 M\$, dont 9 millions en provenance de Développement économique Canada et 6 millions du gouvernement du Québec.

5.2 Décentralisation régionale

Une copie du projet de Loi 34 : *Loi sur le ministère du Développement économique et régional* est déposée au Conseil d'administration. Cette Loi créera, notamment, la Conférence régionale des élus (CRE), dont la structure devrait être en place le 1^{er} avril 2004.

Le recteur mentionne que le comité sur la décentralisation régionale, lequel est né suite à la tenue du *Rendez-vous national des régions* de 2002, poursuit ses travaux et doit déposer son rapport auprès de la CRE de l'Outaouais au printemps prochain.

Ce dernier ajoute que la ministre déléguée au Développement économique et régional sera à Gatineau le 3 décembre dans le cadre d'une tournée d'information sur ledit projet de loi.

6.- Affaires académiques :

6.1 Évaluation des professeurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'en lien avec les articles 11 et 12 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant l'évaluation des professeurs et la durée des contrats et la permanence, le Conseil d'administration est appelé à statuer sur les recommandations des Assemblées départementales.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3886 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - **Stéphane Bouchard**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3887 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - **Alain Beaufils**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3888 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - **Claude Beauregard**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3889 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction - **Louise Briand**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3890 concernant un professeur régulier permanent qui

a satisfait aux exigences de sa fonction - **Pierre Charron**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3891 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - **André E. Labelle**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3892 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - **Émile Leroux**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3893 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - **Albert Boulet**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3894 concernant l'évaluation annuelle d'un professeur régulier permanent - **Jacques Clément**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3895 concernant l'évaluation annuelle d'un professeur régulier permanent - **Jocelyn Mercier**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3896 concernant le renouvellement de contrat et l'évaluation annuelle à un professeur régulier - **Tertulien Ndjountche**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3897 concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - **Éric Langlois**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

268-CA-3898 concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - **Charles Le Blanc**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3899 concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - **Tinko Eftimov**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3900 concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - **Jean-François Tremblay**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3901 concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - **Tamás Michel Koplýay**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3902 concernant le renouvellement de contrat à un professeur régulier - **Jean-Pierre Lévy Mangin**, laquelle est jointe en appendice.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que, dans le cas du professeur Lévy Mangin, la recommandation qu'il soumet au Conseil d'administration diffère de la recommandation de l'Assemblée départementale qui visait à octroyer dès maintenant la permanence à ce professeur. Le vice-recteur souligne qu'il considère prématuré le fait de se pencher sur l'octroi de la permanence à ce moment-ci compte tenu de la trop courte période évaluée, et ce, étant donné l'entrée en fonction du professeur à l'UQO le 1er janvier 2003. Toutefois, il précise que le Conseil d'administration pourrait être saisi d'un projet d'octroi de la permanence à ce professeur au printemps.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3903 concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière - **Martine Mayrand Leclerc**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3904 concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - **Denis Bourque**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3905 concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - **Serge Gagnon**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3906 concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - **Paul Leduc Browne**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3907 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à un professeur régulier - **Luigi Logrippo**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3908 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à une professeure régulière - **Rokia Missaoui**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3909 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à un professeur régulier - **Guy Chiasson**, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Projet d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le projet d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval. L'offre de ce programme vise l'élargissement des activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des relations industrielles à l'UQO et se situe aussi dans le contexte d'accroissement de l'offre de programmes de cycles supérieurs, notamment ceux de troisième cycle.

L'UQO devra consacrer des sommes supplémentaires pour soutenir le programme de Doctorat en relations industrielles au plan de l'infrastructure ainsi que pour offrir des espaces de travail appropriés aux étudiants du doctorat. Ces dépenses ne se traduisent pas par un fardeau financier lourd pour l'Établissement, dans la mesure où les effectifs étudiants sont financés par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Les équipements de recherche, les ressources documentaires et les nouveaux postes annoncés sont soit déjà disponibles, soit prévus au plan des effectifs de l'Université.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute qu'il s'agit du troisième projet de Doctorat pour l'UQO. La promotion du programme sera lancée au début de janvier 2004. L'agent de recrutement pour les cycles supérieurs rencontrera le responsable du programme à ce sujet.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche transmette aux promoteurs du dossier des félicitations quant au dossier qualifié d'extrêmement bien étoffé et rédigé.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3910 concernant le projet d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Prolongation du contrat d'engagement d'une professeure régulière au Département de relations industrielles - Madame Murielle Laberge

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que, lors sa réunion du 19 novembre 2002, le Conseil d'administration décidait, par sa résolution 257-CA-3727, de ne pas renouveler le contrat d'engagement de madame Murielle Laberge, professeure régulière au Département de relations industrielles, lequel contrat venait à échéance le 31 mai 2003. Toutefois, en vertu des dispositions de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le Conseil d'administration acceptait d'être saisi d'une proposition de renouvellement de contrat et d'octroi de la permanence à la professeure Murielle Laberge advenant le cas où cette dernière obtiendrait son doctorat d'ici le 31 mai 2003.

Lors de sa réunion du 20 mai 2003, le Conseil d'administration acceptait de prolonger le contrat d'engagement de madame Murielle Laberge jusqu'au 31 décembre 2003 afin de lui permettre d'obtenir son doctorat. La professeure avait alors déposé sa thèse de doctorat en date du 17 avril 2003, mais la date de soutenance de sa thèse était à ce moment indéterminée.

A ce jour, la professeure Laberge n'est pas en mesure de faire la démonstration de l'obtention de son doctorat pour le 31 décembre 2003 et ce, pour des raisons hors de son contrôle, notamment la longue grève du personnel de soutien à l'Université de Montréal. Selon les informations reçues du professeur Pierre Durand, professeur à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, le trimestre d'hiver 2004 sera nécessaire pour permettre à la professeure Laberge de satisfaire à l'exigence d'obtention de son doctorat.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à se prononcer sur une modification de prolongation de contrat de cette dernière jusqu'au 31 mai 2004, l'Université et le Département de relations industrielles souhaitant lui permettre de terminer ses études doctorales et continuer à bénéficier des services de la professeure Laberge.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3911 concernant une modification à la prolongation du contrat d'engagement d'une professeure régulière au Département de relations industrielles - madame Murielle Laberge, laquelle est jointe en appendice.

6.4 Projet de déploiement de l'offre de formation en sciences infirmières dans les Basses-Laurentides

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le projet d'offrir la formation en sciences infirmières dans la région des Basses-Laurentides. En 2001 l'Université s'engageait, en vertu du consortium qu'elle formait avec les Collèges de Montmorency, de Saint-Jérôme et de l'Outaouais, à permettre aux diplômés des collèges du consortium d'accéder au profil de formation universitaire à notre Université. Par l'offre de la formation dans la région des Basses-Laurentides, l'UQO permettrait aux étudiantes d'avoir accès à cette formation dans leur région.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le financement de la formation pratique en sciences infirmières au niveau universitaire pose problème. Les sommes consenties par le ministère à ce chapitre au niveau collégial ne se comparent d'aucune façon à celles plus restreintes offertes aux établissements universitaires, alors que les activités de stage en sciences infirmières sont financées sur la base du nombre de crédits

universitaires, sans plus. Les problèmes budgétaires engendrés par ce sous-financement sont bien connus et l'équipe de direction du programme travaille sur plusieurs scénarios visant à en atténuer l'impact tout en faisant des représentations afin que le continuum de formation fasse écho à un continuum de financement.

À cet effet, l'équipe de direction du module et du département des sciences infirmières a convenu de ramener le ratio d'encadrement de la formation pratique à la norme institutionnelle de 1.16 dans le cadre de ce déploiement, ce qui se traduirait dans les faits par un ajustement conforme aux coûts des stages dans les autres programmes de l'UQO offrant des activités de formation pratique (par exemple en éducation, en psychoéducation et en travail social). Des analyses sommaires de coûts pour assurer l'enseignement et l'encadrement pédagogique de ces formations permettent de constater que ce programme présente un profil coûts/revenus similaire à ceux des autres programmes comparables offerts à l'UQO.

L'offre de la formation universitaire en sciences infirmières à l'extérieur des murs de l'UQO nécessiterait un investissement équivalent à celui requis pour le fonctionnement d'un module, toutes proportions gardées.

Le site retenu pour l'installation physique des ressources est Saint-Jérôme. Le dispositif d'encadrement des études en sciences infirmières serait mis à contribution pour tous les sites visés par ce déploiement (Saint-Jérôme, Laval et Mont-Laurier). Les services de secrétariat prévus serviraient aussi de point d'ancrage en ce qui a trait à l'implantation éventuelle d'autres programmes de l'UQO à Saint-Jérôme.

Les revenus générés par l'offre du programme devraient permettre de couvrir ces dépenses, en sus de celles reliées à l'enseignement proprement dit. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources procédera à une analyse complémentaire quant aux enjeux relatifs aux ressources financières, physiques et humaines dudit projet avant d'aller de l'avant. La date anticipée pour l'offre de cours à Saint-Jérôme est l'automne 2004.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3912 concernant le déploiement de l'offre de formation en sciences infirmières dans les Basses-Laurentides, laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières :

7.1 Renouvellement d'affectations de cadres

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que confor-

mément au Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux articles 7 et 8 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre (Contrat d'engagement et Sécurité d'emploi), le Conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de l'affectation des cadres suivants : madame Madeleine Courchesne et messieurs Roger Turcotte et Robert Wagner.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources ajoute que, dans chacun des cas, les procédures d'évaluation ont été suivies.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3913 concernant le renouvellement d'affectation de madame **Madeleine Courchesne**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3914 concernant le renouvellement d'affectation de monsieur **Roger Turcotte**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3915 concernant le renouvellement d'affectation de monsieur **Robert Wagner**, laquelle est jointe en appendice.

7.2 Embauche et nomination d'un directeur du Bureau de liaison Université-milieu (BLUM)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que suite à la vacance du poste de directeur du Bureau de liaison université-milieu (BLUM), l'Université a affiché ledit poste.

Le Comité de sélection s'est réuni les 3 et 7 novembre 2003 et recommande la candidature de monsieur André Manseau.

Monsieur André Manseau est actuellement à l'emploi du Conseil national de recherche du Canada (CNRC). Les échanges intervenus en vue de son embauche à titre de cadre à l'Université conduisent à proposer sa nomination au poste de directeur du Bureau de liaison université-milieu (BLUM) dans le cadre d'un prêt de service entre les deux organismes (défini comme un « détachement » du CNRC). Un projet d'entente reste à finaliser avec le CNRC.

Le Conseil d'administration est donc invité à autoriser la signature de ce prêt de service pour la période du 15 décembre 2003 au 31 mai 2005 et à nommer monsieur André Manseau au poste de directeur du Bureau de liaison université-milieu (BLUM), avec statut de cadre.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3916 concernant l'embauche et la nomination du directeur du Bureau de liaison Université-milieu (BLUM) (**André Manseau**), laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Jean-Pierre Giroux quitte la réunion.

7.3 Approbation du rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2002-2003

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le ministère de l'Éducation du Québec demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format du *Rapport financier annuel*. Ce rapport doit être approuvé par leur Conseil d'administration respectif au plus tard le 30 septembre. Toutefois cette année, à cause du retard dans la confirmation des « Calculs définitifs des subventions de fonctionnement des universités 2002-2003 » (confirmation transmise le 5 novembre 2003), le ministère a autorisé les universités à reporter l'approbation de leurs états financiers de même que leur Rapport financier annuel.

Le Rapport financier annuel constitue, pour le ministère de l'Éducation, le document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises, tant sur la partie des états financiers que celle des annexes.

À sa réunion du 28 octobre 2003, le Conseil d'administration a approuvé les états financiers sous réserve de confirmation de la subvention par le MEQ. Depuis, nous avons reçu la confirmation de nos subventions. Les corrections aux états financiers sont :

Insuffisance des produits par rapport aux charges (préliminaire)	(985 972) \$
Subvention - frais indirects de recherche majorés	99 700
Subvention - bâtiments et terrain majorés	1 100
Subvention - clientèle majorée	1 400
Tenant lieu d'intérêt réduit	(13 125)
 Total des modifications	 89 075 \$
 Insuffisance de produits par rapport aux charges (final)	 (896 897) \$

Le Rapport financier annuel incorpore donc les dernières confirmations de subvention par le MEQ et les états financiers modifiés en conséquence sont déposés au Conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3917 concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2002-2003, laquelle est jointe en appendice.

7.4 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que considérant la fin de mandat de monsieur Roger Turcotte au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec le 12 décembre 2003, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais, ledit Conseil doit recommander à l'Assemblée des gouverneurs le renouvellement ou le remplacement de celui-ci, pour un mandat de trois (3) ans.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources recommande le renouvellement de mandat de monsieur Roger Turcotte, actuel directeur du Service des finances, à titre de représentant de l'UQO audit Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3918 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (**Roger Turcotte**), laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations :

8.1 Nomination à la direction du Module du travail social

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres du Conseil d'administration que le mandat à la direction intérimaire du Module du travail social vient à échéance le 1^{er} décembre 2003. La procédure d'élection habituelle ayant été suivie, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose au Conseil d'administration d'entériner la nomination de madame Monique Bourget à titre de directrice du Module du travail social.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

268-CA-3919 concernant la nomination à la direction du Module du travail social (**Monique Bourget**), laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination d'un responsable pour le programme de Doctorat en relations industrielles

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose au Conseil d'administration d'entériner la nomination de monsieur Renaud Paquet à titre de responsable du programme de Doctorat en relations industrielles.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3920 concernant la nomination d'un responsable pour le programme de Doctorat en relations industrielles (**Renaud Paquet**), laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Comité de sélection VRAR

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que la fermeture des candidatures au poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources est le 28 novembre 2003 et que le comité de sélection pour ledit poste est composé de madame Pierrette Dupont-Rousse, et de messieurs Marcel Belleau (membre externe), Claude Boudreau, Pierre Charron et Francis R. Whyte.

Ce dernier ajoute qu'il a bon espoir de pouvoir recommander l'engagement d'un nouveau vice-recteur à l'administration et aux ressources au Conseil d'administration de janvier pour une entrée en fonction idéalement le 1^{er} mars 2004.

Motion de félicitations au professeur Michel Blanchette, pour l'obtention de son titre de Fellow

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le professeur Michel Blanchette a reçu la plus haute distinction de son ordre professionnel, soit « Fellow (FCMA) » de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec.

Cette distinction nationale reconnaît la qualité et les réalisations exceptionnelles des CMA qui se démarquent dans leur milieu et servent de modèle. Sept personnalités du milieu québécois des affaires se sont vu octroyer ledit titre cette année et s'ajoutent aux quarante-quatre autres leaders qui détiennent ce prestigieux titre au Québec.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CA-3921 concernant une motion de félicitations adressée au professeur **Michel Blanchette** pour l'obtention du titre de Fellow de l'Ordre des CMA du Québec, laquelle est jointe en appendice.

10.- Dépôt de document

Le document suivant est déposé :

10.1 Rapport annuel 2002-2003 - Vice-rectorat à l'administration et aux ressources

11.- Relations de travail

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

Les membres discutent de stratégie de négociation et du déroulement des négociations avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais.

12.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le mardi 16 décembre 2003 à 16 h 30. Le souper de Noël suivra, au cours duquel l'Université honorera les membres socio-économiques sortants, soit mesdames Huguette Cousineau, Jocelyne Gadbois, Jacqueline Grégoire, ainsi que monsieur Pierre-Jacques Ippersiel, lequel était aussi président du Conseil d'administration.

13.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par monsieur Serge Labine, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 55.

Original signé par :

Le président, Francis R. Whyte
Le secrétaire, Micheline Bondu